



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 janvier 2025

Le samedi onze janvier deux mil vingt-cinq, à Arradon, médiathèque, rue du Plessis d'Arradon, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association Le Phare.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance.
Yann Delafoulhouze, préside la séance et Muriel Guillouët-Realan et Paule Abel assurent le secrétariat. Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après. :

1. Rapport moral 2024
2. Rapport d'activité 2024
3. Rapport financier 2024
4. Questions diverses

1. Rapport moral 2024

1,1 Rappel de l'activité

Le Président rappelle que le Phare a pour objectif de soutenir la vie associative avec écoute et disponibilité.

Subventionné par la commune à hauteur de 20 heures sur 25,5 heures, le Phare apporte son aide à 39 associations arradonnaises et de 14 associations du périmètre de Vannes Agglo extérieures à Arradon. Ces associations ont des activités diverses. Le Phare est au maximum de sa capacité.

1,2 Les valeurs

Ecoute et disponibilité
Aide et soutien
Vivre ensemble

1,3 Rappel des membres du bureau

Yann Delafoulhouze : président
Anne Queinnec : trésorière
Jean-Louis de Gélis : trésorier adjoint
Muriel Guillouët-Realan : secrétaire
Jean-Pierre Aubry : secrétaire adjoint
Membres : Catherine Chaillot, Monique Clausner, Jeannette Daniel et Gildas Dréan.
Paule Abel (salariée)

1,4 Rappel des tarifs

Les tarifs de 2024 n'ont pas subi d'augmentation par rapport à l'exercice précédent (cf le rapport d'activité joint à ce compte-rendu).

Première résolution

Sur la proposition du président, l'assemblée générale approuve le rapport moral de l'exercice clos

le 30 septembre 2024.

Résultat des votes :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2024

Le président donne ensuite la parole à Paule Abel qui présente l'activité de l'association durant l'exercice 2024.

Le Phare a poursuivi ses activités courantes : contrats de travail, mise à jour de la réglementation et des conventions collectives, tâches administratives diverses pour les associations, gestion du planning des réservations de l'Annexe.

Le Phare a travaillé et animé deux ateliers en 2024 : « valorisation comptable des bénévoles et du matériel » et « mutualisation des matériels ».

Il suit l'avancement de la Maison des Associations.

Un roll up a été créé en 2024. Il sera exposé à toutes les événements où Le Phare est présent.

Le rapport d'activité détaillé est annexé à ce document.

Deuxième résolution

Sur la proposition du président, l'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Résultat des votes :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Rapport financier 2024

Le président passe ensuite la parole à Anne Queinnec, trésorière, qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé.

Les comptes de cet exercice présentent un solde positif de 2.330€ contre 419€ en 2023.

Les recettes se sont élevées à 40.926€, contre 40.219€ en 2023 ; les dépenses se sont élevées à 38.596€ contre 39.800€ en 2023.

La municipalité a accordé une subvention de 27 000€ pour le financement de 20h00 du poste salarié sur 25h30.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Les comptes sont annexés au présent procès-verbal.

Résultat des votes :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation du budget prévisionnel

Anne Queinnec présente ensuite le budget prévisionnel pour le prochain exercice.

Quatrième Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal.

Résultat des votes :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président de séance rappelle que tous les adhérents sont membres du conseil d'administration et qu'il n'y a donc pas lieu à une élection.

4. Questions diverses

Perspectives :

- Poursuite de l'activité.
- Développement de l'atelier « mutualisation du matériel ». Un groupe de travail est constitué avec Philippe Chaize et Jean-Philippe Périès. Un appel pour participer à ce groupe de travail sera fait lors du premier CA.
- Les associations ont toujours des difficultés pour trouver des bénévoles qui s'investissent dans la gestion de l'association. Comment valoriser cet engagement ? Quelles actions menées pour recruter de nouveaux bénévoles ?

Le président passe ensuite la parole à Patrick Médigue qui salue, en conclusion, le travail remarquable du Phare qui est un exemple pour d'autres communes.

Patrick Médigue fait un point sur l'avancement de la Maison des Associations dont la 1ère phase démarre en février.

Il rappelle les événements importants de la commune en 2025 : Semaine du Golfe et le départ du Tour de France qui sera donné à Vannes. Pour rejoindre Plumelec le tour passera par des petites routes de la commune (La Chesnaie, Roguédas, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'D' followed by a horizontal stroke.

Yann Delafoulhouze

Annexe 1 : Rapport d'activité 2024

Présentation de l'association

Le Phare a pour objet de développer la vie associative locale en informant les associations, en les aidant dans leurs démarches administratives et leurs actions et en soutenant les bénévoles. Le Phare s'adresse aux associations arradonnaises, au public et, depuis janvier 2017, aux associations de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour le service employeur. Créé sous forme associative, Le Phare est depuis sa création soutenu par la municipalité d'Arradon et ses membres sont des associations. Chaque association adhérente fait partie du conseil d'administration du Phare.

Les valeurs du Phare

Écoute et disponibilité :

- répondre aux besoins des associations
- accueillir avec bienveillance et convivialité

Aide et soutien :

- apporter des conseils aux bénévoles
- permettre aux bénévoles de se sentir moins seuls dans leur prise de décisions

Vivre ensemble :

- soutenir le monde associatif pour créer du lien social
- favoriser le lien entre les associations

Bureau du Phare en 2024

Yann Delafoulhouze : président

Anne Queinnec : trésorière

Jean-Louis de Gélis : trésorier adjoint

Muriel Guillouët-Realan : secrétaire

Jean-Pierre Aubry : secrétaire adjoint

Membres : Catherine Chaillot, Monique Clausner, Jeannette Daniel et Gildas Dréan.

Les adhérents

53 associations, dont 39 associations arradonnaises et 14 associations extérieures.

Les 39 associations d'Arradon adhérentes au Phare :

Abadas	Association des pêcheurs du golfe du Morbihan	La Renverse
Aca	Asya (employeur)	Le Grand Tag
Algues au Rythme (employeur)	Auma- Bouline	Les Boulinars
Alter Actif	Bridge Club Arradonnais	Les Fuseaux d'Art-mor
Amicale Les Corallines	Clear Up	Le Marché de Noël
Ala (employeur)	Club Amitié	Les Musicales d'Arradon (employeur)
Ardiato (employeur)	Centre nautique d'Arradon	Le Maquettes modèles club
Arradon à tous cœur	Comité de Jumelage Arradon-Höchenschwand	O Plaisir de l'aiguille
Arradon Familles	Le comité des Fêtes du Moustoir	Ty coup d'Pattes
Arradon Génétique	Échiquier de l'ABC	USA Athlétisme (employeur)

Association des Amis de la chapelle Saint-Martin	Escal	Usa Foot
Association du Grézit	La compagnie HLM (employeur)	USA Tennis
Ama (employeur)	L'Atelier	Un temps pour soi

Les 14 associations extérieures adhérentes au Phare :

Clim'actions Bretagne Sud (Vannes)	Le 4 ^{ème} Mur a des oreilles (Sarzeau)
Pôle de l'économie sociale et solidaire dans le Pays de Vannes (Vannes)	Les Musicales du Golfe (Vannes)
La Cité des Arts Vivants (Meucon)	Mignoned ar Brezhoneg (association de promotion de la langue bretonne, Séné)
Emglev Bro Gwened (maison de la culture bretonne, Vannes)	Plescophonie (école de musique de Plescop)
l'Institut culturel de Bretagne (Vannes)	Sitala (Sulniac)
Kelennomp (association des professeurs et formateurs de/en breton, Locmiquélic)	Tal Er Mor (Ploeren)
La Marmite (La Vraie-Croix)	Zykaplougou (école de musique de Plougoumelen)

Nos actions

Date d'exercice du Phare : 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Le Phare propose aux associations adhérentes :

- une aide à la réalisation de tâches administratives.
- un service d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative.
- un service de communication : mise en page de documents (affiches, tracts, newsletter, cartes de visite...), reprographie, site internet et réseaux sociaux.
- un service employeurs : réalisation des bulletins de paie et des déclarations sociales ; rédaction des contrats de travail et des avenants ; information sur la mise à jour des conventions collectives (Sport, Eclat (ex-Animation) et entreprises du secteur privé du spectacle vivant) et application de la réglementation.

Au cours de l'exercice, le Phare a réalisé 868 bulletins pour des salariés présents tout au long de l'année et pour des salariés « occasionnels » comme les artistes et techniciens.

Pour réaliser ces services, Le Phare est ouvert au public et associations :

- le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h00.
- Le matin : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00, Paule Abel assure une permanence fermée au public.
- Pour un total de 25h30 de permanences hebdomadaires dont 20h financées par une subvention municipale et 5h30 sur les fonds propres du Phare.

En complément des services proposés, Le Phare est intervenu dans d'autres domaines :

L'Annexe

Salle municipale située au rez-de-chaussée du bureau du Phare, l'Annexe est mise à disposition des associations pour des réunions. Paule gère le calendrier de réservation et la remise des clés aux associations en collaboration avec Claire Raffa.

Travail en ateliers

1. Valorisation comptable des bénévoles et du matériel

En collaboration avec des associations arradonnaises, nous avons travaillé cette année sur ce sujet.

Le Phare se propose d'accompagner les associations qui souhaitent mettre en place ce dispositif

2. Mutualisation du matériel des associations arradonnaises

Nous avons demandé aux associations arradonnaises de lister le matériel qu'elles pourraient prêter ou louer : type de matériel, quantité. Cette démarche permet aux associations de faire un inventaire du matériel qu'elles possèdent, de créer ou renforcer les liens entre elles et d'éviter d'acheter du matériel en double. Le Phare centralise la liste du matériel des associations disponible, la met à jour et la diffuse auprès des associations adhérentes. Cet atelier va se poursuivre en 2025.

Soutien aux manifestations

- Pédigolfe : gestion du courrier
- Grand Tag : gestion des bénévoles

Réalisation de deux roll-up pour présenter Le Phare

Panneaux de présentation de l'objet et de l'activité du Phare.

Mise à jour la liste des associations disponible en ligne ou sur demande avant le forum des associations

Forum des associations du 7 septembre 2024

Nouvel horaire de 9h00 à 13h00 avec le discours du maire et un pot pour les bénévoles à l'issue du forum.

Ce changement a été apprécié par les associations. Le Phare avait un stand dans le hall. Nous avons pu renseigner et orienter le public (distribution de la liste des associations). Nous étions bien identifiés grâce au rolls-up.

Suite aux résultats du Phare et à la décision du conseil d'administration du 28 novembre, Les tarifs du Phare sont maintenus en 2024 :

- **Adhésion simple : 20 euros** : utilisation uniquement du service photocopies

- **Adhésion de base : 70 euros** : utilisation du service photocopies + autres services SAUF service employeur

- **Adhésion supplémentaire service employeur :**

- de 1 à 12 bulletins de salaires par an : **115€** (adhésion de base plus + 45 euros)
- de 13 à 59 bulletins de salaires par an : **160€** (adhésion de base plus +90 euros)
- plus de 60 bulletins de salaires par an : **240€** (adhésion de base plus + 170 euros)

- **Adhésion service employeur associations extérieures à Arradon et faisant partie de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération :**

- adhésion de base : 70 euros et coût mensuel par salarié : 14 euros.

Annexe 2 : Compte de résultat et budget prévisionnel

Compte de résultat 2024

CHARGES		PRODUITS	
Achat Fournitures	724 €	Prestations facturées (copies...)	3 009 €
Prestations de service	60 €	Prestation associations ext.	7 532 €
Crédit-bail + copies	1386 €	Subvention Arradon	26 742 €
Assurance	513 €	Cotisations asso Arradon	2 662 €
Cotisation	278 €	Cotisations asso hors Arradon	980 €
Réceptions	46 €		
Services bancaires	22 €		
Cotisation formation continue	546 €		
Rémunération	24 818 €		
Charges sociales	10 203 €		
TOTAL CHARGES	38 596€	TOTAL PRODUITS	40 926 €
Résultat	+ 2 330 €		

La subvention municipale représente 65 % du total des ressources



Prévisionnel 2025

Charges		Produits	
Achats et charges externes	3 200 €	Prestations facturées	9 500 €
Rémunérations	25 600 €	Subvention commune	27 900 €
Charges Sociales	10 100 €	Cotisations	3 500 €
Titres restaurant et PPV	1 100 €		
Total Charges	40 000 €		
Résultat (bénéfice)	900 €		
Total	40 900 €	Total	40 900 €

